



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**R.2**

**TÉLÉGRAPHIE  
TRANSMISSION TÉLÉGRAPHIQUE**

---

**TAUX D'ERREUR SUR LES ÉLÉMENTS**

**Recommandation UIT-T R.2**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation R.2 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation R.2

### TAUX D'ERREUR SUR LES ÉLÉMENTS

(Genève, 1964)

Le CCITT,

*considérant*

(a) qu'en pratique, le taux d'erreur sur les mutations n'est pas utilisé et, avec le développement des transmissions de données, c'est la notion de taux d'erreur sur les éléments qui est entrée dans la pratique;

(b) qu'en général, l'expression *taux d'erreur sur les éléments* est utilisée avec le sens de *taux d'erreur sur les éléments unitaires*. Si cette synonymie est acceptable pour les sématèmes isochrones, il n'en est pas de même pour les sématèmes arithmiques: dans le cas des sématèmes arithmiques, il peut, en effet, se trouver des éléments dont la durée est différente de celle des éléments unitaires (par exemple, l'élément d'arrêt d'un signal arithmique conforme à l'Alphabet télégraphique international n° 2),

*recommande à l'unanimité*

(1) que soient adoptées les définitions suivantes:

**taux d'erreur sur les éléments:** rapport du nombre des éléments reçus de façon erronée au nombre d'éléments émis;

**taux d'erreur sur les éléments unitaires** (pour les sématèmes isochrones): rapport du nombre des éléments unitaires reçus de façon erronée au nombre d'éléments unitaires émis;

(2) que, pour les sématèmes arithmiques, soit utilisée la notion de taux d'erreur sur les caractères;

(3) que, lors des mesures de taux d'erreur pour évaluer la qualité d'une communication, le message original servant de référence pour le calcul du taux d'erreur doit être considéré comme étant exempt d'erreurs;

(4) que la mesure du taux d'erreur sur les éléments suppose que les éléments reçus ont pu être enregistrés d'une façon telle que l'on puisse les reconnaître comme correctement ou incorrectement enregistrés. Le résultat d'une mesure du taux d'erreur dépendant donc du système d'enregistrement à l'extrémité de la communication, ce système doit être précisé lors de l'indication du résultat de mesure du taux d'erreur sur les éléments. Lorsque c'est possible, le taux d'erreur sur les éléments doit être mesuré à la sortie du dispositif de régénération qui précède habituellement le dispositif de traduction; à titre de contrôle, les signaux seront traduits.